

La ministre De Block veut encore restreindre l'accès à la profession de médecin

■ Elle va instaurer une "attestation de contingentement" pour éviter les étudiants surnuméraires. Tollé.

La guerre des numéros Inami est bel et bien relancée. L'obtention d'un tel numéro, dont le nombre est fixé par le fédéral, est indispensable pour un médecin afin qu'il puisse professer.

Or, ce mardi à la Chambre, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) a dit préparer un arrêté royal qui instaurera l'obligation de posséder une "attestation de contingentement" en fin d'études de médecine et de dentisterie. À partir de 2025, cette attestation sera obligatoire pour obtenir une place de stage et un numéro Inami.

Un verrou supplémentaire

Par cet arrêté, la ministre veut régler une bonne fois pour toutes le problème des étudiants en médecine et dentisterie surnuméraires, trop nombreux à être diplômés par rapport au nombre de numéros Inami disponibles. Un bras de fer avait déjà eu lieu avec la partie francophone du pays qui surdiplôme depuis de nombreuses années. À ce propos, si l'instauration d'un examen d'entrée en 2017 avait permis d'apaiser les tensions, celles-ci ont été ravivées à la suite des résultats des deux sessions de 2018. On y a dénombré 1 138 lauréats pour un peu moins de 600 numéros. "Laisser des gens entamer des études de médecine tout en sachant que près de la moitié d'entre eux est de trop, ce n'est pas correct", avait commenté à l'époque la ministre.

Par l'introduction du système appelé attestations de contingentement, Maggie De Block entend faire en sorte que les médecins et dentistes ne puissent accéder au stage prévu à la fin de leurs études s'ils ne détiennent pas cette fameuse attestation. Et le nombre de ces attestations sera calqué sur celui des numéros Inami prévus. Cela concerne les étudiants en

septembre 2019 et les futurs dentistes qui sont rentrés en septembre 2018. Certains risquent donc de ne pouvoir exercer leur profession.

Éviter massacre et pénurie

Côté francophone, les réactions se sont enchaînées mercredi. Instauration des attestations de contingentement serait "assez honteux", a réagi Maxime Michiels, président de la Fédération des étudiants francophones (Fef). "Ce que nous dénonçons depuis plusieurs années est que ce système (de contingentement, Ndlr) est mauvais pour tout le monde. Il est mauvais pour les étudiants qui sont une nouvelle fois plongés dans l'incertitude, pour ceux qui veulent entamer des études de médecine et en sont empêchés mais aussi pour toute la population car plus de 200 communes au sud du pays se trouvent dans une situation de pénurie", pointe M. Michiels.

Autre syndicat, l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) s'interroge sur l'utilité de restreindre encore davantage le nombre de médecins belges sans soumettre les praticiens étrangers aux mêmes règles. "Les étudiants actuels sont confrontés à des difficultés pour obtenir un numéro Inami alors qu'on assiste à une arrivée massive de médecins étrangers, venant principalement d'Europe de l'Est, qui ne sont pas soumis aux mêmes restrictions", dénonce Morgane Justens, présidente de l'Unécof. Ces praticiens de l'étranger "détiennent parfois un diplôme qui n'est pas équivalent à la formation belge", s'inquiète-t-elle.

Le Comité inter-universitaire des étudiants en médecine (Cium) appelle de son côté à une concertation urgente entre les associations étudiantes, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le fédéral afin de trouver une solution. Sinon "on va condamner les étudiants de l'an prochain à un massacre", prévient-il.

La guerre est donc d'autant relancée que le CDH et Écolo ont condamné à leur tour la proposition de la ministre, et ce, essentiellement pour les mêmes raisons que celles avancées par les étudiants.

BdO (avec Belga)